

**DÉCLARATION STANDARD DU PROCUREUR GÉNÉRAL DU NEW JERSEY
AUX CONDUCTEURS DE VÉHICULES À MOTEUR (N.J.S.A. 39:4-50.2(e))
(révisée, en vigueur le 1^{er} juillet 2002)**

Enter Defendant's Name _____

The police officer shall read the following:

1. Vous avez été arrêté pour conduite en état d'ébriété. N.J.S.A. 39:4-50.
2. La loi vous oblige à donner des échantillons de votre haleine pour analyse et détermination de sa teneur en alcool.
3. Le prélèvement des échantillons d'haleine et les résultats d'analyse seront consignés par écrit. Une copie de ce document vous sera remise si vous en faites la demande.
4. Après avoir fourni des échantillons d'haleine pour analyse, vous avez le droit de demander à une personne ou à un médecin de votre choix, à vos propres frais, de prélever des échantillons indépendants de votre haleine, sang ou urine aux fins d'analyses indépendantes.
5. Si vous refusez de fournir des échantillons d'haleine, une citation distincte vous sera délivrée pour le refus. Un tribunal peut vous déclarer coupable du refus aussi bien que de conduite en état d'ébriété.
6. Si un tribunal vous déclare coupable du refus, vous serez passible de différentes sanctions, y compris la révocation de votre permis de conduire pendant une période pouvant aller jusqu'à 20 ans, une amende d'un montant pouvant aller jusqu'à 2000 \$, la pose d'un verrou d'allumage, et le renvoi à un Centre de ressources pour conducteurs en état d'ébriété. Ces sanctions peuvent s'ajouter à celles imposées par le tribunal pour toute autre infraction criminelle dont vous êtes déclaré coupable.
7. Vous n'avez aucun droit, en vertu de la loi, à la présence d'un avocat, d'un médecin ou de toute autre personne lors du prélèvement des échantillons d'haleine. Vous n'avez aucun droit, en vertu de la loi, de refuser de donner ou de retarder de donner des échantillons de votre haleine.
8. Une réponse ambiguë ou conditionnelle de votre part, à quelque égard que ce soit, à ma demande de fournir des échantillons d'haleine sera considérée être un refus de vous soumettre au test d'haleine. Même si vous acceptez de vous soumettre au test mais, par la suite, ne suivez pas mes instructions, n'exécutez pas le test de manière adéquate ou ne fournissez pas des échantillons d'haleine suffisants, je vous accuserai de refus de vous soumettre au test d'haleine.
9. Je répète, la loi vous oblige à fournir des échantillons d'haleine pour analyse. Fournirez-vous les échantillons d'haleine?

Réponse _____

If the arrested person does not respond, or gives any ambiguous or conditional answer short of an unequivocal "yes," the police officer shall read the following.

Votre réponse n'est pas acceptable. La loi vous oblige à donner des échantillons de votre haleine pour analyse. Si vous ne répondez pas ou donnez une réponse autre que « oui », je vous accuserai de refus. Je vous demande donc à nouveau, vous soumettez-vous au test d'haleine ?

Réponse _____